

1/ Les lieux

Aucune chaussure de ville ne sera acceptée dans le dojo.

Pour des raisons d'hygiène, les déplacements entre les vestiaires et le dojo se feront avec des chaussures adaptées, réservées à cet usage (changement de chaussures obligatoire).

Les parents ne sont pas admis dans le dojo pendant les cours, ils devront rester derrière la vitre.

2/ Les horaires

Les enfants doivent être présents et changés 5 minutes avant le début des cours. Les parents **doivent accompagner** les enfants jusqu'à **l'intérieur du bâtiment** et doivent venir les **recupérer** au même endroit. Les parents sont responsables de leur enfant jusqu'à ce que le professeur ouvre la porte du dojo et à partir du moment où il la ré-ouvre à la fin du cours. Le Judo Club Feillens Val de Saône décline toute responsabilité en dehors des cours, à partir du moment où les enfants ne sont plus dans le dojo.

En cas de retard de votre part, prévenez rapidement le professeur pour que votre enfant ne reste pas seul dans la salle.

3/ Hygiène et sécurité

Les enfants doivent venir en cours avec un kimono propre. Les enfants ne viennent pas en kimono mais se changent dans les vestiaires.

Les ongles des mains et des pieds doivent être coupés et propres. Le port des bijoux est dangereux pour la pratique du Judo, ceux-ci doivent donc être retirés avant l'accès au dojo. Les cheveux longs doivent être attachés.

Les bonbons et chewing-gum sont interdits sur le tapis (dangereux).

4/ Renseignements et informations

Les professeurs seront à votre disposition avant le premier cours (les professeurs seront présents, dans la mesure du possible, 10 minutes avant le début du premier cours de la journée) et à la fin du dernier pour répondre à vos interrogations.

Des tableaux d'affichage seront mis en place afin de vous transmettre les informations importantes.

5/ Participation au cours

L'accès aux entraînements est conditionné au paiement de la cotisation et **d'un certificat médical** pour la saison en cours.

Les personnes n'ayant pas régularisé leur dossier d'inscription pourront se voir refuser l'accès au dojo en attendant la mise à jour de celui-ci.

L'adhésion au Judo Club Feillens Val de Saône sous-entend la participation aux assemblées générales et diverses réunions qui pourraient être organisées par le club.

A l'issue de la séance d'essai, la cotisation versée au Judo Club ne pourra pas être remboursée. En cas d'exception médicale (certificat médical à l'appui), le Judo Club pourra délivrer un avoir pour la saison suivante.

6/ Assurance :

Les adhérents Eveil Judo, Judo et Self Défense sont couverts par leur licence FFJDA et il leur est proposé un ensemble de garanties complémentaires par le groupe MDS, partenaire de la FFJDA. (Voir le formulaire MDS pour plus d'information)

7/ Cas non prévu par ce règlement

Le Comité Directeur du Judo Club Feillens Val de Saône statuera sur tous les cas non prévus par ce règlement.